

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

Edition de février 2014

A la Une :

Page 1

+ Plan de Sauvegarde

+ Adresse Internet

+ Bibliothèque

Page 2

+ Dérogation élections

Page 3

+ Annonces

+ Winetailors

+ Permis B

Page 4

+ Porteuse de pain

+ Les Aînés Ruraux

+ Travaux d'aménagement parking école

CONTACT

Mairie de COURCOURY

Place de Pampilhosa

17100 COURCOURY
05 46 93 18 23

Courriel :

courcours@mairie17.com

Plan Communal de Sauvegarde

Pour les personnes arrivant, ou ayant le projet de quitter notre commune, nous vous demandons d'en informer la Mairie afin de tenir à jour le plan communal de sauvegarde. Celui-ci est important en cas d'intervention des services d'urgence.

Adresse Internet

Si vous souhaitez recevoir les informations de la Commune (avis d'urgence tempête..., flash infos...) vous pouvez transmettre votre adresse mail à la Mairie soit par téléphone, par courrier ou par mail courcours@mairie17.com

Votre adresse mail ne sera communiquée à aucune personne extérieure de la Mairie.



Venez découvrir un coup de cœur !

Depuis le début du XIX^e siècle, les Marsac se partagent entre l'exercice de la médecine et l'exploitation de leurs terres du Grand Castel au bord de la Dordogne. Pierre, le fondateur de la dynastie, enfant trouvé entré dans les armées de la République, puis de l'Empire, a transmis ses passions à ses héritiers. Chacun prendra la plume pour raconter son histoire, témoigner à son tour de son combat pour préserver le domaine et venir en aide à une population accablée par la famine et les maladies, les guerres, l'ignorance et les superstitions.



Durant les travaux du parking de l'école, la Bibliothèque reste ouverte :

- le mercredi 16 h 00 à 18 h 00
- le jeudi 16 h 00 à 18 h 00
- le samedi 10 h 00 à 12 h 00

ELECTIONS 2014

Date	Élections	Durée du mandat	Dernières élections
23 et 30 mars 2014	Municipales	6 ans	2008 (9 et 16 mars)
25 mai 2014	Européennes	5 ans	2009 (7 juin)
2015	Départementales	6 ans	Cantoniales de 2008 ou 2011 selon les départements
2015	Régionales	6 ans	2010 (21 mars)
2017	Présidentielles	5 ans	2012 (22 avril et 6 mai)
2017	Législatives	5 ans	2012

Vote par procuration :

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire.

Le mandant se présente **en personne** auprès de la Gendarmerie de Saintes.

- Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).
- Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

Le mandant peut remplir en ligne et imprimer le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présentera au guichet. Il peut aussi utiliser le formulaire cartonné disponible sur place.

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote **du mandant**, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.



A partir du 1er février 2014, votre porteuse de pain à domicile change de fournisseur.
Mr P ARPILLON va fournir les pains et les viennoiseries.

Elle passe tous les jours sauf le jeudi.

N'hésitez pas, appelez le 06.78.59.65.96



N'hésitez pas à venir tous les 1er et 3ème jeudis de chaque mois à l'Espace René Guillot (face à la Mairie)

La nouvelle équipe du bureau du Club des Aînés vous invite à la rejoindre pour partager ensemble des activités, créer et développer les rencontres et des liens d'amitié.



MAIRIE de COURCOURY 17100

DEPARTEMENT
de la CHARENTE MARITIME
Tél. 05 46 93 18 23 - FAX 05 46 93 56 58
courcoury@mairie17.com <http://www.ville-courcoury.fr>

Courcoury, le 4 février 2014

Objet : Travaux aménagement parking de l'école

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, les travaux du parking de l'école vont commencer le mardi 11 février 2014.

Les différentes entreprises vont se relayer pendant environ deux mois et demi, et occuper l'intégralité du parking existant, ainsi qu'une partie de la voirie.

Ainsi, pour un bon déroulement pratique, dans le respect sécuritaire, et sur demande de l'entreprise réalisant les travaux de voirie et réseaux, un arrêté du Maire a été pris pour réglementer la circulation pendant les travaux précisant :

- Qu'il sera **interdit de pénétrer sur le parking** de l'école
- Qu'il y aura une **limitation de vitesse à 30km/h** sur la portion de route départementale concernée
- Que pourront être placés des **feux alternatifs sur de courtes durées**, en fonction des besoins du chantier
- Que seuls les **arrêts-minute seront tolérés sur les trottoirs et bordures de chaque côté de la départementale** (du 35 au 49 rue Pierre Schoeffer)
- Que le **stationnement se fera comme l'indique le plan ci-joint**
- L'accès à l'école (personnel, enfants, livraisons) se fera uniquement par **l'entrée principale** du 47 rue Pierre Schoeffer.

Cet arrêté sera affiché aux abords de l'école.

Je tiens à vous remercier par avance de votre compréhension,

L'équipe municipale et moi-même restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Le Maire

Eric BIGOT

